



N° de résolution
ou annotation

2019-12-179

2019-12-180

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 2 décembre 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes Francine Drouin, Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, M. Alexandre Dubuc-Ringuette conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Dave Lachance, maire. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Vacance : Sièges numéros 5 et 6.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Dave Lachance, maire, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019
4. Correction apportée à la liste des comptes d'octobre 2019
5. Adoption des comptes de novembre 2019
6. Renouvellement l'« Entente de services aux sinistrés » - Société canadienne de la Croix-Rouge
7. RICOH : nouveau contrat de services de 5 ans et location d'un nouveau photocopieur
8. Matières résiduelles et récupérables : résultat des soumissions et octroi du contrat
9. Renouvellement de l'adhésion 2020 à Tourisme Chaudière Appalaches
10. Demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole au Québec :
 - 10.1 Dossier Marco Lessard : échange de parcelles de terrain entre deux terrains adjacents, sans modification des usages
 - 10.2 Fusion des parties du lot 4 545 386 avec des lots bornant afin de désenclaver la propriété du lot 4 545 158
 - 10.3 Échange de terrains entre Yves et Éric Laplante propriétaires du lot 4 545 281 et le Groupement forestier propriétaire du lot 4 545 275
11. Travaux publics : adoption de la planification des travaux de voirie 2020 – 2023
12. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020
13. Assurance collective : délégation de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds pour demander des soumissions
14. Avis de motion : Rémunération des élus
15. Autorisation d'embaucher une ressource externe l'heure pour le calcul de la répartition des coûts des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts
16. Comité des élus
17. Contribution municipale aux frais scolaires des élèves résidents de la Municipalité
18. Déclaration des intérêts pécuniaires
19. Réparation - bras et chaise de suspension du camion Western 2013 : soumission
20. Fermeture du bureau pendant la période des Fêtes – Du 23 décembre 2019 au 6 janvier 2019
21. Travaux publics
22. Correspondance du maire
 - 22.1 Comité des élus
23. Affaires nouvelles
24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019. **Adopté.**



2019-12-181

N° de résolution
ou annotation

2019-12-182

2019-12-183

2019-12-184

4. CORRECTION APPORTÉE À LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE dans la liste des comptes d'octobre 2019, le montant associé au fournisseur Philippe Gosselin Ass. (Diesel) aurait dû se lire 2 613,11 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'apporter ladite correction à la liste des comptes d'octobre 2019.

Adopté.

5. ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 102 406,76 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 novembre 2019 inclusivement, pour un montant de 102 406,76 \$. **Adopté.**

6. RENOUVELLEMENT « ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS » - AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre les mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S 2.3), et le Code municipal du Québec (L.R.C., C.C.-27);

ATTENDU QUE la Municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de reconduire *L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRES* entre la Municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2020, de payer la contribution annuelle de 170 \$, et d'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer, au besoin, ladite entente au nom de la Municipalité. **Adopté.**

7. RICOH : LOCATION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR ET CONTRAT DE SERVICES DE 5 ANS

ATTENDU QUE le contrat de service pour le photocopieur Ricoh MP C3001 de la Municipalité prendra fin à la fin décembre 2019;

ATTENDU QUE qu'une nouvelle proposition d'affaire a été présentée à la Municipalité par Ricoh Canada inc., à savoir un plan de location de 60 mois d'un photocopieur multifonctions de marque Ricoh IM C 3000 au coût mensuel de 134,23 \$ taxes en sus, et des coûts de service de 0,0084 \$ par page monochrome et 0,0599 \$ par page couleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à conclure avec Ricoh Canada inc. l'entente de location de 60 mois d'un photocopieur multifonctions de marque Ricoh IM C 3000 aux conditions figurant à la proposition d'affaire. **Adopté.**

8. MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRABLES : RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU QUE le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prendra fin le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2019-09-150 du Conseil municipal, et à la résolution 2019-018 de la Commission municipale du Québec, la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour le l'octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour une période de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2020 et prenant fin le 31 décembre 2022, et que le devis fut déposé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

ATTENDU QU' à la fin de la période d'appel d'offres, la Municipalité a reçu la soumission de la part d'une seule entreprise, les *Services Sanitaires Denis Fortier inc.*, que l'ouverture de la soumission eut lieu le 27 novembre 2019 au bureau municipal en présence de M. Alain Paré, directeur général, Mme Brigitte Guay, adjointe administrative, et Mme Jacinthe Routhier, citoyenne, et que la soumission se décrit comme suit :



N° de résolution
ou annotation

2019-12-184

2019-12-185

2019-12-186

2019-12-187

VINGT-SIX (26) CUEILLETES PAR ANNEE ET TRANSPORT DES MATIERES RESIDUELLES VOUEES A L'ELIMINATION

	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
Année 2020	29 405,00 \$	1 470,25 \$	2 933,15 \$	33 808,40 \$
Année 2021	30 140,12 \$	1 507,01 \$	3 006,48 \$	34 653,61 \$

VINGT-SIX (26) CUEILLETES PAR ANNEE ET TRANSPORT DES MATIERES RESIDUELLES RECUPERABLES

	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
Année 2020	29 405,00 \$	1 470,25 \$	2 933,15 \$	33 808,40 \$
Année 2021	30 140,12 \$	1 507,01 \$	3 006,48 \$	34 653,61 \$

UNE (1) CUEILLETTE PAR ANNEE ET TRANSPORT DES GROS REBUTS VOUEES A L'ELIMINATION

	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
Année 2020	2 487,00 \$	124,35 \$	248,08 \$	2 859,43 \$
Année 2021	2 549,18 \$	127,46 \$	254,28 \$	2 930,92 \$

Total pour les deux années visées: 142 714,39 \$ toutes taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'octroyer le contrat à *Services Sanitaires Denis Fortier inc.* conformément à la soumission présentée, et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au contrat. **Adopté.**

9. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020 À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Chaudière-Appalaches prendra fin le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches pour l'année 2020 au montant de 295,00 \$ taxes en sus. **Adopté.**

10. DEMANDES D'AUTORISATION A LA CPTAQ

10.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR MARCO LESSARD : ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ENTRE DEUX TERRAINS ADJACENTS, SANS MODIFICATION DES USAGES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance de la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par monsieur Marco Lessard, demandeur et propriétaire des lots 4 545 056 et 4 545 057 situés aux abords de la Route du 4e Rang de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la demande présentée par monsieur Marco Lessard à la CPTAQ vise à obtenir l'autorisation de dézonage d'un terrain afin de régulariser une situation datant de 1971 telle que décrite à l'annexe 1 de la demande et dont copie est conservée au dossier du propriétaire à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la demande analysée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité, s'avère conforme au *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la demande de monsieur Marco Lessard adressée à la CPTAQ. **Adopté.**

10.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR PIERRE HAINS : FUSION DES PARTIES DU LOT 4 545 386 AVEC DES LOTS BORNANT AFIN DE DÉSENCLAVER LA PROPRIÉTÉ DU LOT 4 545 158

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance de la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par monsieur Pierre Hains, demandeur et propriétaire du lot 4 545 386 situé dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la demande vise à fusionner les parties du lot 4 545 386 avec les lots bornant afin de désenclaver la propriété située sur le lot 4 545 158 ;

ATTENDU QUE la demande analysée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité, s'avère conforme au *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la demande de monsieur Pierre Hains adressée à la CPTAQ. **Adopté.**



N° de résolution
ou annotation

2019-12-188

2018-12-198

2019-12-189

10.3 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR YVES LAPLANTE : ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE YVES ET ÉRIC LAPLANTE, PROPRIÉTAIRES DU LOT 4 545 281 ET LE GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC., PROPRIÉTAIRE DU LOT 4 545 275

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance de la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par monsieur Yves Laplante demandeur et propriétaire du lot 4 545 281 situé dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la demande vise l'échange de terrains entre Yves et Éric Laplante, propriétaires du lot 4 545 281 et le groupement forestier Chaudière inc., propriétaire du lot 4 545 275;

ATTENDU QUE la demande analysée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité, s'avère conforme au *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la demande de monsieur Yves Laplante adressée à la CPTAQ. **Adopté.**

11. TRAVAUX PUBLICS : ADOPTION DE LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – 2023

ATTENDU QUE la planification des travaux de voirie 2020-2023 a été présentée aux élu(e)s pour commentaires et approbation ;

ATTENDU QUE la planification des travaux de voirie 2020-2023 vise les priorités suivantes:

Année 2020

1. Côte de la chute Nadeau - Rang 15 : excavation et rechargement
2. 3^e rang : changement du ponceau
3. Route Custeau (section) : gravelage et transition
4. 14^e rang Nord : creusage de fossés et gravelage (pierre brute)
5. Rang 4 (entre 11^e rang et route 271) : gravelage et transition
6. Route Roy : gravier brut et gravier 0 – ¾
7. Route Laughrea : analyse de la nécessité de l'élargissement de la route à la hauteur de la courbe près des limites de St-Jacques-de-Leeds

Année 2021

1. 14^e rang (de la rivière Palmer à la route Foy) : rechargement et transition
2. Route du 8^e rang : élargissement, rehaussement, gravelage
3. Route Hankerchief : creusage de fossés et rechargement
4. Route Vachon (de Michel Vachon à la route Hankerchief) : creusage de fossés et rechargement

Année 2022

1. 8^e rang (du pont Ouest au pont Ernest Vachon) : rechargement et gravelage (à déterminer)
2. 9^e rang (de la courbe près du village jusqu'au rang Petit 9) : gravelage
3. Route Willie Foy (entre le 15^e et le 14^e rangs) : creusage fossés et rechargement

Année 2023 :

1. 16^e rang Nord : creusage fossés et rechargement
2. 16^e rang (de Gaston Cloutier au village) : gravelage
3. 7^e rang : chargement
4. 8^e rang (de Ernest Vachon à limite Sacré-Cœur-de-Jésus) : chargement
5. 4^e rang

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux peut être modifiée selon la capacité de payer de la Municipalité et l'aide financière gouvernementale octroyée annuellement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter la planification des travaux de voirie 2020-2023. **Adopté.**

12. ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2020

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le lieu, le jour et l'heure du début de chacune des séances;



N° de résolution
ou annotation

2019-12-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, lesquelles se tiendront à la Salle municipale à compter de 19h30, aux dates suivantes :

- 13 janvier 2020
- 10 février 2020
- 2 mars 2020
- 6 avril 2020
- 4 mai 2020
- 1^{er} juin 2020
- 6 juillet 2020
- 10 août 2020
- 8 septembre 2020
- 5 octobre 2020
- 2 novembre 2020
- 7 décembre 2020

Adopté.

13. ASSURANCE COLLECTIVE : DÉLÉGATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désire obtenir une estimation de coûts en vue d'évaluer la possibilité d'offrir à ses employés un programme d'avantages sociaux via une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Appalaches ;

ATTENDU QU' un appel de soumissions doit être lancé pour un contrat d'assurance collective ;

ATTENDU QU' un cahier des charges a été élaboré par le cabinet *ASQ CONSULTANTS EN AVANTAGES SOCIAUX*, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités participantes de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités participantes pour le processus de la demande de soumissions et de réception des soumissions;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec* permettent respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et, de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette, et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton délègue à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds le pouvoir de demander des soumissions pour un contrat d'assurance collective, que les soumissions soient présentées aux élu(e)s municipaux de Saint-Pierre-de-Broughton pour analyse, et que lesdites soumissions obtenues n'engagent d'aucune manière la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton à adhérer à l'un ou l'autre des contrats présentés dans les soumissions qui seront reçues. **Adopté.**

2019-12-191

14. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 19-233 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la rémunération des élu(e)s doit être fixée par un règlement du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le conseil détient l'entière responsabilité de la rémunération qu'il fixe pour ses membres et que la loi prévoit l'obligation de reddition de comptes à l'endroit des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement NUMERO 19-233: *REGLEMENT ETABLISSANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DES ELUS MUNICIPAUX* ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- que le règlement NUMERO 19-233: *REGLEMENT ETABLISSANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DES ELUS MUNICIPAUX*, soit adopté à la prochaine séance ordinaire du 13 janvier 2020. **Adopté.**

2019-12-192



N° de résolution
ou annotation

2019-12-193

15. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EXTERNE L'HEURE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE le directeur général a signifié le besoin de support d'une ressource externe afin de déterminer la répartition des coûts des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à embaucher une ressource externe au taux horaire de 40 \$ pour un maximum de 7 heures. **Adopté.**

16. COMITÉ DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE suite au retour du quorum au Conseil municipal, la distribution entre les élu(e)s de la responsabilité des divers comités a été révisée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, d'adopter la distribution des comités suivante :

BIBLIOTHEQUE MAURICE-COUTURE	Madame Patricia René
COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)	M. Dave Lachance
COMITE FAMILLE : FETE DE LA TIRE – TERRAIN DE JEU ETC.	Mme Francine Drouin et M. Alexandre Dubuc-Ringuette
ÉTUDE DU TERRITOIRE ET PDZA	MM. Dave Lachance et Alain Paré DG
FETE DE LA PECHE	MM. Dave Lachance et Alexandre Dubuc-Ringuette, et Mme Chantale Thivierge
FETE NATIONALE	Mme Chantale Thivierge
FOND DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)	MM. Dave Lachance et M. Alain Paré DG
GESTION DU PERSONNEL	Mme Patricia René et M. Alain Paré DG
INCENDIE ENTENTE INTER MUNICIPALE	M. Alexandre Dubuc-Ringuette
LOISIRS	M. Alexandre Dubuc-Ringuette
MUNICIPALITE AMIE DES AINES (MADA)	Mme Francine Drouin
TRAVAUX PUBLICS	Mme Chantale Thivierge
OFFICE D'HABITATION (HLM)	Mme Chantale Thivierge
PERMIS DE FEU	MM. Yvon Payeur et Serge Boulet
PRO-MAIRE	Mme Francine Drouin et M. Alexandre Dubuc-Ringuette (En alternance aux 4 mois)
REFORME D'URBANISME ET REGLEMENTS MRC	M. Dave Lachance, inspecteur en bâtiment et en environnement, et M. Alain Paré DG
RESIDENCE ST-PIERRE	Mme Chantale Thivierge
TRANSPORT ADAPTE	M. Alexandre Dubuc-Ringuette
COMITE DES ORGANISMES	Mme Francine Drouin
COMITE D'EMBELLISSEMENT	Mmes Patricia René et Brigitte Guay adjointe administrative

2019-12-195

Adopté.

17. CONTRIBUTION MUNICIPALE AUX FRAIS SCOLAIRES DES ÉLÈVES DU NIVEAU PRIMAIRE RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Alexandre Dubuc-Ringuette se retire des discussions.

ATTENDU QUE conformément à sa politique familiale, la Municipalité verse en début d'année scolaire une aide financière à l'école primaire permettant de diminuer les frais chargés aux parents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, d'octroyer une aide financière de 50 \$ par enfant de la municipalité inscrit au primaire, et de 20 \$ par enfant inscrit au préscolaire. **Adopté.**

2019-12-196



N° de résolution
ou annotation

2019-12-197

17. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les élu(e)s et confirme la réception des déclarations des intérêts pécuniaires de l'ensemble des élu(e)s municipaux, sauf pour les sièges numéros 5 et 6 en raison de leur vacance.

19. TRAVAUX PUBLICS

REPARATION DU SYSTEME DE SUSPENSION DU CAMION WESTERN STAR 2013

ATTENDU QU' il y a nécessité de procéder à la réparation du bras et de la chaise du système de suspension du camion Western Star 2013, et qu'à cet effet une soumission a été obtenue de *Les Remorques du Nord* ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement, d'accepter la soumission numéro 822 de *Les Remorques du Nord* au montant de 4 625 \$ taxes en sus. **Adopté.**

REPLACEMENT DU CHEF D'EQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

En raison d'un accident de travail de monsieur Yvon Payeur, monsieur Serge Boulet assure le remplacement du chef d'équipe des travaux publics jusqu'au retour de monsieur Payeur.

20. FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé à compter du 23 décembre 2019 jusqu'au 5 janvier 2020 inclusivement.

21. CORRESPONDANCE DU MAIRE

Monsieur Dave Lachance souligne le début des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le dossier de *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers*.

Monsieur Lachance souligne tout le travail entourant le succès remporté par la présentation de la pièce de théâtre *Pleine Lune* présentée dans le cadre du financement de la Coopérative de solidarité multiservices de notre municipalité. Ce sont 577 personnes qui se sont déplacées pour assister aux diverses représentations. Monsieur Lachance félicite les organisateurs et les artistes qui ont mis la main à la pâte pour faire de cet événement un succès.

22. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

À 20h10, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la séance soit levée. **Adopté.**

2019-12-198

Dave Lachance, maire

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Dave Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»